

Le 11 août 2021

## Aux responsables de RI-RTF

### Objet : Formation sur l'Instrument de détermination et de classification des services de soutien et d'assistance

Madame,  
Monsieur,

Par la présente, nous vous invitons à la formation d'une journée sur l'Instrument de détermination et de classification des services de soutien et d'assistance tel que convenu en priorité entre votre comité local de formation et le CISSS Montérégie-Ouest.

Considérant le contexte actuel de pandémie et les recommandations gouvernementales, les formations sur l'Instrument de détermination et de classification des services de soutien et d'assistance seront dispensées grâce à la plateforme Teams. Nous vous soumettons le calendrier suivant :

| Formation sur l'Instrument de détermination et de classification des services de soutien et d'assistance (TEAMS) |            |
|--|------------|
| Dates de formation   | Horaire    |
| 13 octobre 2021  | 9 h à 16 h |
| 8 décembre 2021  | 9 h à 16 h |
| 9 février 2022   | 9 h à 16 h |
| 13 avril 2022  | 9 h à 16 h |
| 8 juin 2022  | 9 h à 16 h |

### Modalités de participation aux formations virtuelles :

Inscriptions par courriel :

[formation\\_ressources.ciessmo16@ssss.gouv.qc.ca](mailto:formation_ressources.ciessmo16@ssss.gouv.qc.ca)

- Lors de votre inscription, vous devez préciser le nom de la ressource, votre nom complet, votre rôle à la ressource, adresse courriel, numéro de téléphone, nom de votre association représentative, direction (DPD, DPSAPA, DPSMD) et le nom de votre intervenant qualité.
- Un courriel comprenant le lien Teams permettant d'assister à la formation ainsi que la documentation pertinente sera acheminée aux participants au plus tard 7 jours avant chaque date de formation.
- Les participants doivent être **pleinement dédiés à la formation**. Si nécessaire, les ressources peuvent s'adjoindre d'une personne supplémentaire qui pourra assurer leur continuité de services (*voir modalités de remboursement*).
- Afin d'assurer l'efficacité de la formation et le respect des critères de confidentialité, les participants devront assister à la formation dans un **endroit calme et isolé**.
- Une pause d'une durée d'une heure aura lieu sur l'heure du dîner.

- L'équipe de formation recommande **d'imprimer les documents** qui vous seront acheminés par courriel afin de faciliter le suivi de la formation et d'en optimiser les résultats.

**RTF : Modalités d'inscription, d'annulation et de remboursement :**

- Seuls les responsables de ressources RTF peuvent s'inscrire. Si vous souhaitez qu'un remplaçant compétent assiste à la formation, vous devrez acquitter l'entièreté des frais liés à celle-ci soit les frais d'inscription \$60, dépense de remplacement et d'administration 15%.
- Date limite d'inscription : 7 jours ouvrables avant chacune des formations selon les places disponibles.
- Politique d'annulation (en bref) : Pour qu'aucun frais d'inscription ne soit réclamé, vous devez nous aviser de votre absence 3 jours ouvrables avant la date de la formation.
- Aucun frais d'inscription à déboursier puisque les réclamations se feront directement auprès du Ministère de la Santé et Services Sociaux. Faire parvenir vos dépenses de remplacement de \$60 par demi-journée via le formulaire de remboursement des dépenses, avec pièce justificative au **paiement des ressources**. Aucune dépense de kilométrage ne sera reçue, car la formation se fait par téléconférence.

**Pour les membres de l'ARIHQ:**

- Aucun frais d'inscription à déboursier puisque les réclamations se feront directement auprès du Ministère de la Santé et Services Sociaux. Selon les modalités liées à l'entente nationale de 2018 et du programme de formation F3 de l'ARIHQ, l'association vous remboursera un montant forfaitaire de 100 \$ par participant pour cette journée de formation virtuelle. Ce montant sera versé directement à la RI, nul besoin de remplir un formulaire de réclamation. Autant le personnel que les responsables peuvent participer aux formations et sont admissibles au remboursement.
- Politique d'annulation (en bref) : Pour qu'aucun frais d'inscription ne soit réclamé, vous devez nous aviser de votre absence 3 jours ouvrables avant la date de la formation.

**Pour les membres de la FRIJQ :**

- Date limite d'inscription : 7 jours ouvrables avant chacune des formations selon les places disponibles.
- Autant le personnel que les responsables peuvent participer aux formations et sont admissibles au remboursement
- Politique d'annulation (en bref) : Pour qu'aucun frais d'inscription ne soit réclamé, vous devez nous aviser de votre absence 3 jours ouvrables avant la date de la formation.
- Aucun frais d'inscription à déboursier puisque les réclamations se feront directement auprès du Ministère de la Santé et Services Sociaux. Faire parvenir vos dépenses de remplacement de \$60 par demi-journée via le formulaire de remboursement des dépenses, avec pièce justificative au **paiement des ressources**. Aucune dépense de kilométrage ne sera reçue, car la formation se fait par téléconférence.

Pour toute question supplémentaire ou en cas de difficulté technique, veuillez communiquer avec votre intervenant qualité ou avec votre association représentative. Nous vous remercions de votre collaboration, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Coordonnatrice à la Coordination Accès Hébergement,  
Qualité et Soutien aux milieux de vie



Marie-Claude Charrette